

**Section 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise****1.1 Identification du produit**

Formulaire produit	Mélange
Nom commercial	DURO-POLISH PLUS
Code produit	DPP

**1.2 Les usages identifiés de la substance ou du mélange et utilise conseillé contre**

Utilisation Industrielle. Pour usage professionnel seulement.

**1.2.2 utilise conseillé contre**

Aucune information supplémentaire disponible

**1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

NOX-CRETE, INC.  
1444 SOUTH 20th Street  
Omaha, NE 68108  
Tél : 402-341-2080  
Télécopieur : 402-341-9752  
E-Mail : [corporate@nox-crete.com](mailto:corporate@nox-crete.com)  
Site Web : [www.nox-crete.com](http://www.nox-crete.com)

**1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence Chemtrec (800) 424-9300  
Chemtrec en dehors des ÉTATS-UNIS 703-527-3887

**Section 2. Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Acute Tox. 4 (orale)	H302
Acute Tox. 4 (voie cutanée)	H312
Peau Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2B	H320
Acute Tox. 4 (inhalation)	H332

Texte complet des phrases H voir section 16

**Physiochimiques néfastes, à la santé humaine et les effets sur l'environnement**

Aucune information supplémentaire disponible

**2.2 Éléments de l'étiquette**

Pictogrammes de danger



mot de signal

Avertissement

Les déclarations de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation (HPR)* (WHMIS 2015)

H312 - Nocif par contact avec la peau  
H315 - Provoque une irritation de la peau  
H320 - Provoque une irritation des yeux  
H332 - Nocif par inhalation

**Les énoncés de précaution****Prévention:**

P261 - Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols  
P264 - Se laver exposée Espace soigneusement après manipulation.  
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit  
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 - Porter des gants de protection / des vêtements de protection des yeux / protection / du visage

**Réponse**

P301 + P330 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.  
P302 + P352 - EN CAS DE PEAU: laver abondamment avec de l'eau et du savon  
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.  
P305 + P351 + P338 -IF DANS LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si présents et facile à faire - continuer à rincer  
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin en cas de malaise.  
P321 - Traitement spécifique (voir sur l'étiquette)  
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin / attention  
P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

**Élimination:**

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale

Texte intégral des H et P phrases: voir section 16

**Section 3. Composition / informations sur les composants****3.1 Substances**

Non applicable

**3.2 Mélange**

Name	Product identifiant	%
2-butoxyéthanol	Secret De Commerce.	< 5.0

Conformément à 29CFR 1910.1200 (i), la concentration spécifique (et / ou) de l'identité chimique peut être refusée en tant que secret commercial, tandis que toutes les propriétés et les effets sur la santé et la sécurité sont inclus dans la FDS. Le reste des autres ingrédients n'est pas dangereux ou a une concentration inférieure à 1% (ou 0,1% pour les cancérigènes, les toxines reproductives ou les sensibilisants respiratoires).

**Section 4. Mesures de premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours**

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation (HPR)* (WHMIS 2015)

<b>Les premières mesures d'aide général</b>	Obtenir un avis médical/attention si vous ne vous sentez pas bien. Ne jamais donner quoi que ce soit par La bouche à une personne inconsciente.
<b>Les premières mesures d'aide après inhalation</b>	Si les expériences individuelles des nausées, des étourdissements, a de la difficulté à respiration rechercher un professionnel de la santé immédiatement. Dans tous les cas de doute, ou si les symptômes persistent, consultez un médecin. Déposer à l'air frais et la garder au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin/médecin.
<b>Les premières mesures d'aide après un contact avec la peau</b>	Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Déposer ou retirer Immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou sous la douche. Laver immédiatement avec du savon et de l'eau en abondance.
<b>Première mesure d'aide après un contact avec les yeux</b>	Lorsque les lentilles de contact sont usées, les retirer si possible. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 10 à 15 minutes tout en maintenant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.
<b>Les premières mesures d'aide après l'ingestion</b>	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux Immédiatement.
<b><u>4.2 Plus important les symptômes et effets, aigu et retardé</u></b>	
<b>Symptômes/blessures après inhalation</b>	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Une surexposition aux vapeurs peut entraîner des maux de tête, des nausées, de la somnolence ou des étourdissements.
<b>Symptômes/blessures après un contact avec la peau</b>	Peut causer une irritation de la peau ou sensation de brûlure
<b>Symptômes/blessures après un contact avec les yeux</b>	Peut causer une irritation des yeux ou des blessures
<b>Symptômes/blessures après ingestion</b>	Peut provoquer une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac.
<b><u>4.3 Indication d'une attention médicale immédiate et le traitement spécial requis</u></b>	
Aucune information supplémentaire disponible	

## Section 5. Lutte incendie mesures

<b><u>5.1 Moyens d'extinction</u></b>	Utilisez extinction moyens appropriés pour les matières environnantes.
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Produit chimique sec, mousse, dioxyde de carbone
<b>IMPROPRES moyens d'extinction</b>	Ne pas utiliser de jet d'eau lourde
<b><u>5.2 Dangers spéciaux découlant de la substance ou du mélange</u></b>	
<b>Réactivité</b>	Produits de décomposition thermique peut entraîner un risque pour la santé.
<b><u>5.3 Conseils pour les pompiers</u></b>	
<b>Lutte incendie instructions</b>	Ce matériau libère des vapeurs lorsque la température dépasse la température ambiante. Les vapeurs peuvent causer un incendie instantané. Utiliser un jet d'eau ou de brouillard pour refroidir les contenants exposés.
<b>Équipement de protection pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (SCBA) et Équipement de protection complet lorsque les combats tout incendie chimique.
<b>Autres informations</b>	Le chauffage ou la combustion nocifs gaz/vapeurs peuvent être libérés. Ce produit peut causer la parole à devenir glissant.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation (HPR)* (WHMIS 2015)**6.1 Précautions personnelles, les équipements de protection et les procédures d'urgence****Mesures générales**

Endiguer ou confisquer le produit déversé. Prendre les précautions nécessaires pour assurer sa propre santé et la sécurité avant de tenter le contrôle des déversements ou de nettoyage.

**6.11 Équipement de protection individuelle**

Équiper l'équipage nettoyage muni de l'équipement de protection approprié.

**6.2 Précautions pour l'environnement**

Empêcher l'entrée aux égouts et eaux publiques. Prévenir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou eaux publiques.

**6.3 Matériaux et méthodes de confinement et de nettoyage****Méthodes de nettoyage**

Imprégnez-vous de déversements avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir dans des récipients étanches à la vapeur et les éliminer correctement.

**Section 7. Manipulation et stockage****7.1 Précautions de manipulation****Mesures de protection**

Se laver les mains et autres zones exposées avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer et de quitter son lieu de travail. Assurer une bonne ventilation dans les zones de travail à prévenir la formation de vapeurs. Lorsque vous n'utilisez pas tenir les récipients hermétiquement fermés. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**Mesures d'hygiène****7.2 Conditions de stockage dans des conditions de sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités****Conditions de stockage**

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder les contenants hermétiquement fermé jusqu'à utilisation. Protéger contre le gel.

**Matières incompatibles**

Acides forts, agents oxydants forts

**Température de stockage**

Prévenir l'exposition à des températures de congélation.

**Section 8. Contrôles de l'exposition/protection personnelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

nom des ingrédients	Limites d'exposition professionnelle ACGIH TLV (United States)
2-butoxyéthanol	TWA: 20 ppm
Diethylene glycol monoéthyléther	TWA: 25 ppm

**8.2 Contrôles de l'exposition****Les contrôles d'ingénierie**

Utiliser avec une ventilation suffisante pour tenir le produit les concentrations en vapeurs Spécifié ci-dessous TLV

**Protection des yeux et du visage**

Des lunettes de protection contre les produits chimiques et / ou des écrans faciaux sont recommandés pour éviter tout contact oculaire, irritation ou blessure.

**Protection de la peau**

Porter des gants et des vêtements de protection adaptés et bottes comme requis pour prévenir tout contact avec la peau. Laver la peau exposée fréquemment avec de l'eau et du savon. Vêtements souillés devraient être lavés avant de les réutiliser.

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation (HPR)* (WHMIS 2015)**Protection respiratoire**

Une ventilation générale est normalement suffisante. Éviter de respirer la brouillard du produit ou des vapeurs. L'utilisation d'un appareil respiratoire approprié est recommandés lorsque les concentrations dans l'air dépassent la valeur TLV.

**Section 9. Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations de base sur les propriétés physiques et chimiques**

<b>Apparence</b>	Blanc Emulsion
<b>Odeur</b>	solvant doux
<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Pas de données disponibles
<b>PH</b>	Pas de données disponibles
<b>Point de fusion</b>	Pas de données disponibles
<b>Point de congélation</b>	Pas de données disponibles
<b>Point d'ébullition</b>	100 C (212 F)
<b>Point d'éclair</b>	82 C (180 F)
<b>Relative taux d'évaporation (acétate de butyle= 1)</b>	Pas de données disponibles
<b>Norme d'inflammabilité (solide, gaz)</b>	Pas de données disponibles
<b>Inférieur/supérieur limites explosives</b>	Pas de données disponibles
<b>Pression de vapeur</b>	Pas de données disponibles
<b>Densité de vapeur</b>	Pas de données disponibles
<b>Densité relative (masse spécifique )</b>	1,0 Kg par litre 8.4 lb par gallon
<b>Solubilité</b>	Eau: Complete
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas de données disponibles
<b>Température d'auto-ignition</b>	Pas de données disponibles
<b>Viscosité</b>	Pas de données disponibles
<b>Teneur en VOC</b>	Moins de 120 g / l

**Section 10. Stabilité et réactivité**

<b>10.1 Réactivité</b>	Aucune information supplémentaire disponible
<b>10.2 La stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Les températures extrêmes hautes ou basses. Éviter le gel.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Acides forts, agents oxydants forts
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone

**Section 11. Informations toxicologiques****11.1 Informations concernant les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë</b>	Aucun effet indésirable prévisible dans l'usage prévu.
<b>Irritation/Corrosion cutanée</b>	Peut causer une irritation de la peau
<b>Yeux</b>	Mai causes une irritation des yeux et des dommages.
<b>La respiration et de sensibilisation de la peau</b>	Peut irriter les voies respiratoires
<b>Mutagenèse des cellules germinales</b>	Pas de données disponibles
<b>Carcinogénicité</b>	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène par le Programme US National Toxicology, aux États-Unis et de la sécurité au travail Loi sur la santé, ou de l'Agence internationale pour la recherche sur le cancer (IARC)

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation (HPR)* (WHMIS 2015)

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Pas de données disponibles
<b>Certains organes cibles toxicité</b>	
<b>Exposition unique</b>	Pas de données disponibles
<b>Exposition répétée</b>	Pas de données disponibles
<b>Danger d'aspiration</b>	Pas de données disponibles

**Section 12. Informations écologiques**

<b><u>12.1 Écotoxicité</u></b>	Pas de données disponibles
<b><u>12.2 Persistance et dégradabilité</u></b>	Pas de données disponibles
<b><u>12.3 Potentiel de bioaccumulation</u></b>	Pas de données disponibles
<b><u>12.4 La mobilité dans le sol</u></b>	Pas de données disponibles
<b><u>12.5 Autres effets néfastes</u></b>	Éviter le rejet dans l'environnement

**SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**

<b><u>13.1 Traitement des Déchets méthodes</u></b>	L'utilisateur de ce matériau a la responsabilité de disposer des éléments non utilisés, des résidus et des conteneurs en conformité avec toutes les locaux, de l'état ainsi que les lois et règlements fédéraux concernant le traitement, de stockage et d'élimination de déchets dangereux et déchets non dangereux.
--	---

**SECTION 14. Information sur les transports**

Conformément aux dispositions de l'ADR/RID/ADNR/IMDG / OACI/IATA

<b><u>14.1 Numéro ONU</u></b>	Non marchandises dangereuses dans le sens des réglementations de transport.
<b><u>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</u></b>	Concrete Sealer / Waterproofer
<b><u>14.3 Classe de Transport (es)</u></b>	Non applicable
<b><u>14.4 Groupe d'emballage</u></b>	Non applicable
<b><u>14.5 Risques environnementaux</u></b>	Aucune information supplémentaire disponible
<b><u>14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur</u></b>	
<b><u>14.7 Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL 73/78 et le Code IBC</u></b>	Aucune information supplémentaire disponible
<b><u>14.8 Transport en vrac selon CFR 49 173,15</u></b>	Non applicable

**SECTION 15. Informations réglementaires****15.1 La sécurité, la santé et l'environnement réglementation/législation spécifique pour la substance ou le mélange****15.1.2 Règlements USA  
Section 313**

Contient les ingrédients suivants au niveau ou au-dessus des exigences de niveau de reporting de l'article 313. Cette information doit être incluse dans toutes les FDS copiés ou distribués pour ce matériau.

CHIMIQUES

CAS #

MAX POIDS %

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation* (HPR) (WHMIS 2015)

Glycol Ether Catégorie		5.0
Diethylene glycol monoéthyléther	111-90-0	2.0

**La TSCA  
Proposition 65**Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés  
Aucun des ingrédients est répertorié.**15.1.3 Le Canada Règlements**Cette SDS a été préparée conformément aux critères de risque du  
Règlement sur les produits dangereux (HPR) (SIMDUT 2015) et la fiche  
signalétique contient tous les renseignements exigés par l'HPR..**DSL****15.2 Sécurité chimique évaluation**Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés  
Un produit chimique Évaluation de sécurité n'a pas été effectuée.**Section 16. Autres informations**

Date d'émission	7-20-2020
Version	2.5
Numéro	762-F
Date de publication de la version précédente	9-13-2018
Préparateur	Nox-Crete, Inc.

**Documentation de référence**

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont, au meilleur des connaissances de Nox-Crete, Inc. exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter Nox-Crete, Inc. pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de Nox-Crete, Inc. Les informations et les recommandations sont offertes à l'acheteur / à l'utilisateur pour examen et examen. Il est de la responsabilité de l'acheteur / utilisateur de s'assurer que le produit est adapté à l'utilisation prévue. Des avertissements appropriés et des procédures de manipulation sûres doivent être fournis à tous les manipulateurs et utilisateurs. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, il incombe à l'acheteur / utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à une utilisation sûre de ce produit. Étant donné que les informations fournies ici peuvent avoir été obtenues en partie de laboratoires indépendants ou d'autres sources non sous notre supervision directe, aucune représentation n'est faite que les informations sont exactes, fiables, complètes ou représentatives et que l'acheteur / utilisateur ne peut s'en prévaloir qu'à ses risques. Nous n'avons fait aucun effort pour censurer ou dissimuler des aspects délétères de ce produit. De plus, comme nous ne pouvons pas anticiper ou contrôler les nombreuses conditions dans lesquelles ces informations ou nos produits peuvent être utilisés, nous ne garantissons pas que les mesures de sécurité et / ou de santé que nous avons suggérées conviendront à toutes les personnes et / ou situations manipulation ou utilisation. De même, nous n'offrons aucune garantie ou garantie de quelque sorte que l'utilisation ou l'élimination de ce produit soit conforme à toutes les lois fédérales, étatiques ou locales. Il incombe à chaque acheteur / utilisateur du produit mentionné aux présentes de déterminer et de respecter les exigences de toutes les lois applicables. Si l'acheteur / utilisateur remballage ce produit, il est de la responsabilité de l'acheteur / de l'utilisateur de s'assurer que la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires sont incluses avec et / ou sur le conteneur. Nox-Crete, Inc. exhorte chaque client ou destinataire de cette fiche de sécurité à l'étudier attentivement et à consulter l'expertise appropriée, nécessaire ou appropriée, pour connaître et comprendre les données contenues dans cette fiche de données de sécurité et les dangers associés à ce produit. La modification de ce document est strictement interdite. Sauf dans la mesure requise par la loi, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou en partie, est interdite.

**Texte intégral des H et P phrases**

Acute Tox. 4 (orale)	H302
Acute Tox. 4 (voie cutanée)	H312
Peau Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2B	H320

According to Regulation 29 CFR 1910.1200, Regulation (EC) No. 1272/2008 (CLP)(GHS), *Hazardous Products Regulation* (HPR) (WHMIS 2015)

---

Acute Tox. 4 (inhalation)

H332

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact avec la peau

H315 - Provoque une irritation de la peau

H320 - Provoque une irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

P261 - Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols

P264 - Se laver exposée Espace soigneusement après manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 - Porter des gants de protection / des vêtements de protection des yeux / protection / du visage

P301 + P330 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

P302 + P352 - EN CAS DE PEAU: laver abondamment avec de l'eau et du savon

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

P305 + P351 + P338 -IF DANS LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si présents et facile à faire - continuer à rincer

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin en cas de malaise.

P321 - Traitement spécifique (voir sur l'étiquette)

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin / attention

P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale